

PLAISIRS D'HABITER

{
AVRIL
2023
#52
}

LE MAGAZINE DES LOCATAIRES D'ARCHIPEL HABITAT



LES DÉCHETS,
C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS !



**LA VIE DES
QUARTIERS**

Les travaux en 2023

{ P 4 }



LE DOSSIER

La gestion des déchets

{ P 8 }



EN PRATIQUE

Je quitte mon logement

{ P 13 }



**Archipel
Habitat**

OPH DE RENNES METROPOLE

RENNES, QUARTIER MAUREPAS

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS S'INSTALLE AU GROS-CHÊNE



“ CHAQUE ANNÉE, UNE EXPOSITION SERA RÉALISÉE PAR DES HABITANTS VOLONTAIRES. ”

Prévu pour 2024, ce nouvel espace du musée rennais sera situé au pied du bâtiment d'Archipel habitat « La Banane ». La fin de sa réalisation signera également le début de la rénovation des logements et des parties communes de La Banane pour ses habitants.

Peut-être êtes-vous déjà allé visiter le Musée des Beaux-arts de Rennes, sur le quai Émile Zola, face à la Vilaine ? « Créé juste après la Révolution française de 1789, on y trouve essentiellement des œuvres datant du Moyen-âge jusqu'à nos jours, explique Lucie Baumann, coordinatrice culturelle et chargée de médiation, même s'il est plus spécialisé dans la peinture française du XVII^e siècle. » C'est un lieu de conservation et d'exposition, de recherches et de médiation envers le public. « Nous développons la médiation, qui permet de rendre le musée plus accessible à tous. Celle-ci se fait dans le

cadre de visites, d'ateliers de pratiques avec un artiste, ou par le biais de projets dans lesquels sont impliqués les habitants. »

Un musée pour les habitants

C'est dans ce cadre qu'Archipel habitat a conçu et construit actuellement un nouvel espace pour le Musée des Beaux-arts au Gros-Chêne, suite à la mise en service de la ligne b du métro. « Cette nouvelle ligne fait le lien entre le musée historique près de la station Saint-Germain et la station Gros-Chêne à proximité immédiate du nouvel espace, situé au pied de l'immeuble La Banane ». Relié à la future nouvelle ludothèque et à un espace d'accueil de jeunes enfants par une coursive qui crée un lien entre ces équipements, le musée présentera deux expositions temporaires par an, dont une réalisée par des habitants volontaires, de Maurepas ou d'ailleurs. Les ateliers et les réunions autour de la première exposition participative ont déjà commencé, au centre social et la bibliothèque du quartier.

Vos contacts utiles

AGENCE OUEST

25 RUE DE GASCOGNE
35000 RENNES - TÉL. 02 99 33 90 87
N° URGENCE : 06 60 56 81 29

AGENCE SUD

4 PLACE DU BANAT
35200 RENNES - TÉL. 02 99 32 38 15
N° URGENCE : 06 60 56 81 73

AGENCE NORD ET CENTRE

11A PLACE DU GROS CHÊNE
35700 RENNES - TÉL. 02 99 87 00 87
N° URGENCE : 06 60 56 80 61

AGENCE PAYS DE RENNES

25 RUE DE GASCOGNE
35000 RENNES - TÉL. 02 99 22 32 75
N° URGENCE : 06 60 56 81 29

Le numéro d'Archipel habitat Urgences est à votre disposition 365 jours/365. Il est à utiliser uniquement en cas de problème majeur, d'ordre technique, survenant en dehors des heures d'ouverture d'agence, dans votre logement ou dans votre immeuble. À la réception de l'appel, l'agent de proximité d'astreinte vous propose une assistance par téléphone et, en cas de besoin, prévient une entreprise d'astreinte pour intervenir. Ce service ne couvre que les problèmes techniques, inutile donc de l'utiliser pour d'autres situations.

En cas d'incendie ou de fuite de gaz : il faut d'abord prévenir les pompiers par le 18 ou 112 puis contacter le numéro d'Archipel habitat Urgences.

SIÈGE :

ARCHIPEL HABITAT
3 PLACE DE LA COMMUNAUTÉ
CS 40805
35208 RENNES CEDEX 2
TÉL. 02 99 22 26 00
www.archipel-habitat.fr



“ Notre rôle est de veiller à ce que les immeubles soient en permanence propres. ”

WILLY GOVEN ←
DIRECTEUR DE LA PROXIMITÉ ET DES TERRITOIRES

GESTION DES DÉCHETS : NOS ENGAGEMENTS AUTOUR DE LA PROPRETÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Quel est le rôle d'Archipel habitat sur ce thème de la gestion des déchets ?
Nous visons l'excellence sur les essentiels de la qualité de service. Notre rôle est de veiller à ce que les immeubles soient en permanence propres, ce sur quoi s'impliquent quotidiennement nos agents de proximité. Cependant, la gestion des déchets, c'est l'affaire de tous : des locataires en premier lieu, qui doivent maintenir cette propreté des parties communes par leurs comportements et la compréhension des consignes autour des déchets. Pour eux, la conséquence est immédiate : le maintien d'un cadre de vie agréable. De la collectivité ensuite, avec qui nous partageons les constats de dépôts sur la voie publique et avec qui nous sommes en échanges permanents pour améliorer la situation.

Quel constat faites-vous sur le sujet des encombrants ?
Ces déchets ménagers de grande taille, à emmener directement en déchèterie, se retrouvent de plus en plus souvent sur la voie publique, spécifiquement autour des points d'apport volontaire. Cette situation se présente partout, donc aussi près de nos logements. De notre côté, nous retrouvons certains de ces encombrants dans les parties communes de nos immeubles, avec des conséquences sur l'hygiène et la sécurité de nos locataires.

Comment faire évoluer cet état de fait ?
Il faut comprendre que la gestion des déchets évolue dans le temps. On peut se souvenir des vides-ordures, installés à chaque étage d'un immeuble et qui permettaient aux locataires de vider leurs poubelles sans devoir les descendre. Une solution pratique, avec des conséquences négatives cependant en matière d'hygiène puisqu'elle permettait aux blattes de se développer. Le tri sélectif est arrivé ensuite et l'apparition des conteneurs, cependant très visibles dans les rues et souvent ouverts. Désormais, les points d'apports volontaires réduisent cette présence visuelle dans l'espace public, et le fait d'être enterrés dans des lieux peu oxygénés limitent le développement d'odeurs et le risque d'incendie. Mais ils favorisent les apports sauvages d'encombrants autour. Il n'existe donc aucune solution miracle, mais toutes peuvent évoluer favorablement dans le temps. Pour cela, nous devons être à l'écoute de nos locataires et les impliquer dans l'expérimentation de nouvelles solutions. Certaines sont actuellement testées par l'Union sociale pour l'habitat et des bailleurs d'autres grandes villes françaises. Nous suivons de près ces expérimentations et souhaitons les essayer en échangeant avec nos locataires. D'autres, déjà en place, comme le ramassage complémentaire des encombrants par l'association la Cohue au Gros-Chêne, permettent d'améliorer la propreté du cadre de vie et une meilleure valorisation des déchets.

Très bonne lecture à tous.



Plaisirs d'habiter N°52 | Avril 2023 | Directeur de la publication : Antoine Rousseau | Rédactrice en chef : Yane Omnès | Rédaction : Arnaud Guillou | Conception et réalisation : Gulfstream Communication | Crédit photos : Gwenaël Saliou, Arnaud Guillou, Sergio Grazia | Tirage : 16 000 exemplaires | Impression : Calligraphy Print.

LES TRAVAUX PRÉVUS PAR ARCHIPEL HABITAT EN 2023

RÉHABILITATIONS SUR RENNES

Travaux démarrés :

- 01 **LES GAYEULLES** - 1, 2 et 4 allée de Combourg - 48 logements
- 02 **LES GAYEULLES** - 1, 5, 10 et 12 square du 8 Mai 1945 - 30 logements
- 03 **ALMA** - 117, 119 et 121 rue de l'Alma et 103 bd Clemenceau - 38 logements
- 04 **CLEUNAY** - 47 à 53 rue Champion de Cicé - 144 logements

En phase d'études :

- 05 **MAUREPAS** - 2, 4, 6, 8, 10 et 12 allée de Brno - 542 logements
- 06 **MAUREPAS** - 12 à 26 rue de la Marbaudais (La Banane) - 244 logements
- 07 **LE BLOSNE** - 1, 1A, 2 et 3 square de Macédoine - 67 logements
- 08 **VILLEJEAN** - 1 à 7 square Yves Lemoine - 70 logements
- 09 **LORIENT** - 2 à 8 rue Jan Palach - 30 logements
- 10 **BOURG L'ÉVÊQUE** - 1 à 12 rue Etienne Pinault - 60 logements
- 11 **BEAULIEU** - 14 à 26 rue du Commandant Anjot - 2 à 20 et 3, 5 et 7 bd Albert Burloud - 1 à 15 et 6 rue Pierre Corbineau - 8 rue du Grand Cordel - 1 à 8 rue Colonel Driant - 1, 2, 3 et 5 rue Kerforme - 13 à 17 rue Mesle - 5 à 15 et 12, 14 et 21 bd Charles Peguy - 56 pavillons

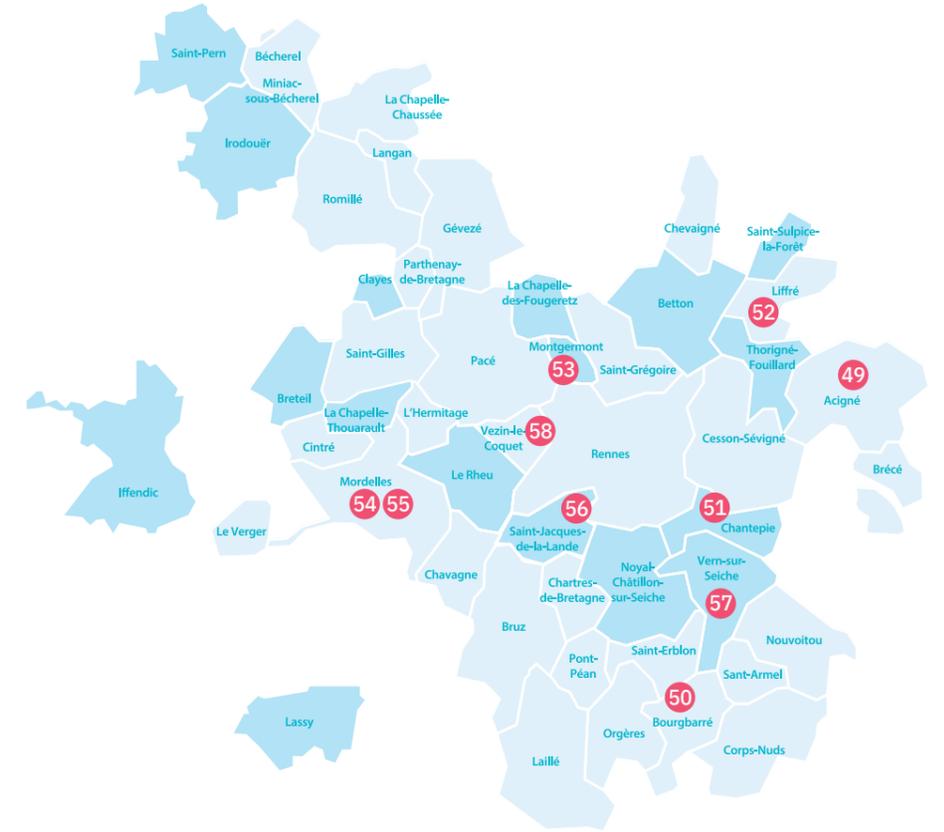
ENTRETIEN ET TRAVAUX SUR RENNES

- 12 **CENTRE VILLE** - 42 à 48 rue de Saint-Malo - Ravalement, remplacement des menuiseries extérieures, rénovation des parties communes
- 13 **CENTRE VILLE** - 12, 26, 28, 32, 38 et 56 rue de Saint-Malo - Remplacement des convecteurs électriques des logements
- 14 **CENTRE VILLE** - 14 Carrefour Jouaust, 43 rue de Dinan, 41 rue Legraverand - Rénovation des parties communes
- 15 **CENTRE VILLE** - 4 et 6 Carrefour Jouaust, 7 Passage du Louis d'Or - Parking - Résidentialisation cœur d'îlot
- 16 **CENTRE VILLE** - 5 à 15 rue du Pré Perché - Remplacement des appareils sanitaires dans les salles de bains
- 17 **THABOR** - 19 et 21 Bd Villebois Mareuil - Ravalement

- 18 **THABOR** - 73 rue d'Antrain - Ravalement
- 19 **THABOR** - 11 et 13 bd Jeanne d'Arc - Ravalement
- 20 **THABOR** - 79 avenue Aristide Briand - Ravalement
- 21 **THABOR** - 6 et 8 rue Georges Lechartier - Ravalement
- 22 **THABOR** - 3 à 9 rue Fernand Daucé - Remplacement des chaudières individuelles
- 23 **BOURG L'ÉVÊQUE** - 16 mail F. Mitterand - Rénovation des parties communes
- 24 **BOURG L'ÉVÊQUE** - 5 rue Louis Guilloux, 2 à 4 bis rue de Lorient - Ravalement
- 25 **BOURG L'ÉVÊQUE** - 2 à 18 square Baden Powell - Ravalement
- 26 **BOURG L'ÉVÊQUE** - 10 à 18 square Joseph Arot, 23 à 29 bis rue Guillaume Régnier - Ravalement

- 27 **BOURG L'ÉVÊQUE** - 1/2 rue du Docteur Yves Louvigné, 42/44 Bd Marbeuf - Remplacement des sols des parties communes - Remplacement des chaudières individuelles et des groupes de ventilation mécanique
- 28 **BOURG L'ÉVÊQUE** - EHPAD Léon Grimault - Rénovation des parties communes
- 29 **SAINT-MARTIN** - 3-5 rue Edmond Durtelle de St Sauveur, 4-6-10 rue Julien Offray de la Mettrie, 191-191A à 197 rue de St Malo - Rénovation des parties communes
- 30 **SAINT-MARTIN** - 5 à 11 bis rue Gaspard de Colligny - Ravalement
- 31 **MAUREPAS** - 9 allée Lanvaux, 309 avenue du Gal Patton - Remplacement des chaudières individuelles
- 32 **BEAULIEU** - 2 à 5 square Francis Pellerin - Remplacement des sols des escaliers et paliers

- 33 **BEAULIEU** - 13 à 40 square Yves Le Bitous, 6 à 25 rue Fernand Labori, 17 à 31 rue Charles Demange - Remplacement des chaudières individuelles
- 34 **BEAULIEU** - 1 rue des plantes, 1 à 9 square Quentin, 80-86-90-92 boulevard de Vitré - Remplacement séparatifs et faux plafond - Rénovation des façades
- 35 **POTERIE** - 27 et 29 rue Jean Monnet, 13 à 19 rue V. Schoelcher - Ravalement
- 36 **POTERIE** - 20, 22, 24 rue Kérautret Botmel - Ravalement
- 37 **SUD-GARE** - 161 et 165 rue de Nantes - Remplacement chaudière - Remplacement ascenseurs
- 38 **SUD-GARE** - 1 rue Ginguené, 4 à 8 rue Ange Blaise - Remplacement des portes de halls
- 39 **CLEUNAY** - 65 à 69A rue Champion de Cicé - Ravalement



- 40 **CLEUNAY** - 7 et 9 rue de Redon - Remplacement des sols des parties communes
- 41 **BEAUREGARD** - 27-29A-29B rue Aurélie Nemours - Ravalement - Remplacement des portes des locaux poubelles
- 42 **BEAUREGARD** - 14 et 16 rue Victor Janton - Ravalement
- 43 **VILLEJEAN** - 1-3 Villa d'Artois, 18 à 28 av. W. Churchill, 1 à 7 et 13-15 rue de Flandres - Réhabilitation (façades, gardes-corps, étanchéité, parties communes, interphone, porte halls...)
- 44 **VILLEJEAN** - 8 square Yves Lemoine - Remplacement des équipements sanitaires (évier, lavabos, douches ou baignoires, WC)
- 45 **LE BLOSNE** - 1 à 4 place du Banat, 11 à 13 square de Galicie, 1 chemin de Thorigné et 8 place du Landrel - Amélioration des parties communes - Peinture des loggias et nettoyage du bardage
- 46 **LE BLOSNE** - 14 boulevard Volclair - Ravalement support béton lasuré au RdC - Remplacement des ascenseurs
- 47 **LE BLOSNE** - 6 Allée des Asturies - Remplacement des ascenseurs
- 48 **LE BLOSNE** - 1 et 2 place de la Volga et 3 place de Prague - Amélioration des parties communes - Rénovation des halls

SUR L'AGGLOMÉRATION

- 49 **ACIGNE** - 2 rue Saint Georges et 1 rue du Calvaire - Remplacement des velux
- 50 **BOURGBARRÉ** - 2/4/6 allée de Belle-Île - Peinture des parties communes
- 51 **CHANTEPIE** - 1A à 1D Allée de Vivaldi - Ravalement
- 52 **LIFFRÉ** - 5 avenue du Général de Gaulle - Ravalement
- 53 **MONTGERMONT** - 4 rue Alain Colas - Ravalement
- 54 **MORDELLES** - 19 à 31 rue des Genêts - Remplacement des baignoires, douches et éviers - Rénovation des parties communes - Ravalement
- 55 **MORDELLES** - 15 rue du Dr Dordain - Ravalement
- 56 **SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE** - 60 et 62 rue Roger Dodin - Rénovation des parties communes (Revêtement des sols circulations, interphonie, portes halls)
- 57 **VERN-SUR-SEICHE** - 13 au 31 rue Robert Surcouf - Remplacement des velux
- 58 **VEZIN-LE-COQUET** - 1 et 3 rue des 7 Îles - Peinture des parties communes



UNE FRESQUE PEINTE PAR LES ENFANTS

À la fin de l'hiver, les jeunes habitants des Jardins de l'Orme à Moigné ont dessiné une peinture sous le porche de l'entrée, accompagnés d'un artiste.

C'est une ancienne école en pierres violettes, typiques de la région sud-rennaise, dont les classes ont été réaménagées en appartements. À proximité, un petit immeuble neuf complète l'offre d'habitation sociale d'Archipel habitat. « Les enfants adorent jouer dans l'ancienne cour, note Nathalie Doussain, en charge de l'animation sociale. Mais ils ont aussi commis quelques dégradations sur le mur du porche. Nous leur avons donc proposé un projet de réappropriation de cet espace, avec l'objectif qu'ils le respectent désormais. » Ainsi, sous la tutelle du street artiste Deuxben de Rennes, les onze enfants ont repeint le porche en question, dans l'esprit des créations de l'artiste de rue. Pendant deux jours, ils ont travaillé ensemble et découvert cet art graphique, tout en s'amusant.



“ UNE PEINTURE FAITE PAR LES ENFANTS POUR QU'ILS RESPECTENT LE LIEU ”



DES NICHOURS À OISEAUX PRÈS DE NOS LOGEMENTS



Au pied de la salle de convivialité de la Lyre, un immeuble d'Archipel habitat, des nichours vont être posés au cours du printemps. Ils font partie du projet artistique Muz Yer, qui propose une collection d'habitations pour oiseaux installées dans l'espace public à Rennes et réalisées par des architectes.

Les locataires de la Lyre, eux aussi, auront leurs nichours à oiseaux. Ici, ce seront des moineaux qui devraient investir les créations : diamètre du trou d'entrée, taille de la boîte, tout est prévu pour ces passereaux. Et les habitants pourront les observer de l'immeuble !

Vus de l'extérieur, ces nichours ressembleront à des grandes formes oblongues, dessinées par les architectes Pauline Dupart et Nolwenn Keromnes et réalisées par la vannière Caroline Chomy. À l'intérieur, la boîte aura été fabriquée par Henri Jehannin et Vincent Gaudaire de la régie d'Archipel habitat. Suite à leur pose, des ateliers de sensibilisation à l'ornithologie sont prévus avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux).

“ DES NICHOURS POUR LES MOINEAUX PRÈS DE LA LYRE. ”



DE L'AIDE AUX DEVOIRS POUR LES ENFANTS



Des habitants bénévoles de la tour Groix soutiennent les enfants le mardi après l'école pour leur permettre de faire leurs devoirs, au sein même du bâtiment.

C'est un des trois locaux collectifs mis à disposition des habitants du 5 Mounier, depuis que la tour a été rénovée. Celui du 11^e étage accueille, le mardi à 18 h, une heure d'aide aux devoirs pour les enfants qui le souhaitent. Ce jour-là, Fanny, locataire dans ce bâtiment et maman elle-même, reçoit les cinq filles et garçons qui viennent réviser leurs leçons. Après un goûter bien apprécié, 18 heures sonnent et le calme se fait : les enfants

sortent leurs cahiers. « Leur niveau scolaire va du CE2 à la 5^e et nous les aidons plus spécifiquement en français et mathématiques, même si toutes les matières sont abordées » explique-t-elle. De leur côté, les enfants travaillent et posent des questions, assis autour d'une table dans cette pièce lumineuse aux baies vitrées dominant le quartier. Son homonyme Fanny, elle-même bénévole, arrive pour l'aider. Jean-Paul, un autre habitant bénévole, intervient également.

Si vous êtes habitant de la tour Groix et que vous souhaitez vous-même être bénévole, n'hésitez pas en parler à votre gestionnaire de site Vincent Laignel ou à le rencontrer dans sa loge lors de ses permanences, le mardi de 15 h à 16 h et le jeudi de 13 h 30 à 14 h 30.

“ NOUS SOUTENONS LES ENFANTS EN FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES. ”



“ UN NOUVEAU LIEU D'ÉCHANGES ENTRE HABITANTS. ”

DES BOITES À LIVRES POUR LES HABITANTS



Square Quentin et rue de Kerforne, les enfants et les plus grands vont pouvoir échanger des bandes dessinées, livres de poche ou revues grâce à ces boîtes construites par la régie d'Archipel habitat.

Depuis deux ans, l'immeuble Archipel habitat de la rue Fernand Kerforne accueille un jardin partagé, grâce à l'initiative de Valérie, une des locataires. Désormais, il sera agrémenté d'une boîte à livres ! « Le jardin fonctionne bien, j'y fait pousser des légumes et des fleurs. Certains voisins commencent à y venir, m'aider ou se servir en salade ou plantes aromatiques, pour leur cuisine. Au printemps, quand la boîte à livres sera installée à proximité, chacun pourra donner ses romans ou les livres d'enfants dont il veut se débarrasser et en faire profiter les autres. Ce sera un nouveau lieu d'échanges entre habitants. » Raynald, Juan et Daniel de la régie d'Archipel habitat ont construit les boîtes, qui seront également posées square Quentin.

Pour réaliser ce projet, Valérie a contacté Nathalie Doussain, en charge de l'animation sociale, au siège d'Archipel habitat. N'hésitez pas à l'appeler si vous avez vous aussi envie de développer ce type d'activités en bas de chez vous.



“ NOS AGENTS DE PROXIMITÉ VEILLENT AU QUOTIDIEN POUR MAINTENIR SÉCURITÉ ET PROPRETÉ DANS LES IMMEUBLES. ”



De gauche à droite, Ophélie Cousin, médiatrice chargée du cadre de vie chez Archipel habitat, Willy Goven, directeur de la proximité et des territoires et Anne Ardaens, chargée de mission.

“ DE PLUS EN PLUS D'ENCOMBRANTS SONT DÉPOSÉS DE MANIÈRE SAUVAGE DANS L'ESPACE PUBLIC. ”

LES DÉCHETS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

C'est un sujet d'actualité qui touche Rennes et les communes alentour. De plus en plus d'habitants déposent leurs encombrants de manière sauvage dans l'espace public, au lieu d'aller en déchèterie. Avec des conséquences en matière d'hygiène et de sécurité pour tous. Ce problème existe aussi autour de nos logements et parfois même dans les parties communes.

Un meuble abîmé, une télévision que l'on remplace, un matelas usé... Que faire de tous ces objets anciens ? Une réponse : direction la déchèterie. Tout le monde cependant n'a pas un véhicule pour s'y rendre... et il arrive que l'encombrant soit laissé près d'une borne

d'apport volontaire, ou dans les parties communes de l'immeuble. « C'est un fléau, analyse clairement Willy Goven, directeur de la proximité et des territoires. Notre rôle, en tant que bailleur, est de loger les gens et nous n'avons pas la compétence pour gérer ce problème dans l'espace public. Cependant, de notre côté, nous devons agir du point de vue de la sécurité de nos locataires. En effet, lorsque des encombrants sont abandonnés dans les couloirs d'un immeuble, ils peuvent faire chuter des personnes ou pire, entraîner des débuts d'incendies. » Nos agents de proximité veillent au quotidien pour maintenir cette sécurité et la propreté dans les parties communes. Si vous ne vous pouvez pas vous déplacer en déchèterie, d'autres solutions existent cependant, que nous développons dans la double page suivante.



COMMENT ÉVACUER MES ENCOMBRANTS ?

Avec l'arrivée du printemps, l'envie d'un grand ménage dans votre logement ou votre cave se fait sentir. Vous préparez peut-être un déménagement, c'est le moment de faire du tri. Votre ancien réfrigérateur ne fonctionne plus, un nouveau va vous être livré. Autant de raisons de se débarrasser d'encombrants. Mais vous n'avez peut-être pas de véhicule pour le déposer directement en déchèterie. Comment faire ?

LE PLUS IMPORTANT :

Ne déposez pas vos encombrants dans les parties communes de l'immeuble ou à l'extérieur, autour des points d'apport volontaire par exemple.

- Pour vous, tout d'abord : vous dégradez votre cadre de vie et sur la voie publique, vous risquez une contravention de classe 4 à 135 €.
- Pour vos voisins, ensuite : ils peuvent chuter et se blesser dans les couloirs sur ces objets, et surtout, ils peuvent être le siège de départs d'incendies, aux conséquences dramatiques.



VOUS VOUS FAITES LIVRER DE L'ÉLECTROMÉNAGER NEUF ?

L'entreprise qui vous livre a l'obligation de vous reprendre votre ancien DEEE gratuitement. Les DEEE sont les déchets d'équipement électrique et électronique. Il s'agit par exemple des appareils ménagers (pile, ampoule, téléphone, sèche-cheveux, aspirateur, lave-linge), du matériel informatique (ordinateur, imprimante, cartouche) et des outils (perceuse, tondeuse). Il y a aussi les équipements de loisirs (chaîne hi-fi, télévision, jouet télécommandé, console) et de sécurité (détecteur de fumée, extincteur).

“ LES DEEE SONT AUSSI REPRIS EN MAGASIN, LORS D'ACHAT D'UN NEUF. ”



LA DÉCHÈTERIE MOBILE VIENT À VOUS, DANS VOTRE QUARTIER !

Vous pouvez y déposer tous vos encombrants, hors végétaux, gravats, plâtre et amiante.

LE CALENDRIER DES PASSAGES :

Maurepas / Beaulieu / la Bellangerais

- > Avenue des Gayeulles, du 14 au 22 avril
- > Allée de Brno du 2 au 6 mai
- > Rue des plantes du 5 au 10 juin

Cleunay / Arsenal Redon / Courrouze Bourg-l'Évesque / la Touche

- > Rue Maréchal Lyautey du 11 au 15 avril
- > Rue André Trasbot du 9 au 13 mai

Le Blossne

- > Bd de Yougoslavie (la Rambla) du 27 mars au 1^{er} avril
- > Avenue d'Italie du 22 au 27 mai
- > Place du Landrel du 12 au 17 juin

Villejean / Beaugregard

- > Placis de l'Orléonais du 24 au 29 avril
- > Square de Champagne du 19 au 24 juin

Bréquigny

- > Square de Copenhague du 3 au 8 avril
- > Square de Carélie du 15 au 20 mai
- > Square Charles Dullin du 26 juin au 1^{er} juillet

Centre

- > Av. Doyen Roger Houin du 30 mai au 3 juin

0 800 01 14 31 Service & appel gratuits

Le numéro vert de Rennes Métropole

Vous souhaitez vous débarrasser d'encombrants (matelas, gros meuble, canapé...) mais vous n'avez pas de véhicule pour aller en déchèterie ? Appelez le numéro vert Infos déchets de Rennes Métropole. Ce service, ainsi que l'appel, est gratuit, alors n'hésitez pas. Il est destiné seulement aux habitants de la partie intra-rocade de Rennes, Saint-Grégoire et Saint-Jacques-de-la-Lande. Pour prendre rendez-vous : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30* et de 13 h 30 à 17 h (*11 h 30 le jeudi)

Hors Rennes : Pensez aux déchèterie

Prenez contact avec votre mairie pour connaître les horaires d'ouverture de la déchèterie la plus proche de chez vous ou faites un tour sur le site internet de Rennes Métropole.



ATTENTION AUX MATELAS !

Ne récupérez pas les matelas usagés : le risque de transmission de punaises de lits dans votre logement par ce vecteur est très important.

DONNER POUR UNE SECONDE VIE !

Emmaüs, le Secours populaire, le Secours catholique... De nombreuses associations peuvent récupérer vos objets et leur donner une seconde vie : ils pourront profiter aux autres. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux, certains se déplacent à votre domicile pour les récupérer.

“ TROUVER DES SOLUTIONS AVEC LES HABITANTS POUR ÉVITER LE DÉPÔT DE DÉCHETS SAUVAGES AU PIED DES IMMEUBLES ”



Ophélie Cousin, médiatrice chargée du cadre de vie chez Archipel habitat.

DES DÉCHETS PAR LES FENÊTRES ?

« L'Union sociale pour l'habitat (USH), qui regroupe les bailleurs sociaux français, expérimente avec des habitants différentes solutions pour favoriser le dépôt des déchets dans les containers et éviter le dépôt de déchets sauvages au pied des immeubles et le jet par les fenêtres » explique Ophélie. Les actions préventives, auprès des enfants par exemple, fonctionnent, mais seulement sur du court terme. « Notre objectif est désormais de tester des solutions que peuvent adopter les habitants sur le long terme, en comprenant bien les raisons de ces jets de déchets. » Les expérimentations sont en cours dans quelques villes de France et devraient suivre à Rennes au milieu de l'année.

PAROLE AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES

Pascal BORNAIS
Indécosa-CGT

Nouvel élu je serai, pour les 4 prochaines années, votre représentant aux différentes instances d'Archipel habitat : conseil d'administration, commission d'appels d'offres, d'attribution des logements, commission sociale, conseil de concertation locative, réunions de réhabilitation des logements... Vous pouvez joindre Indécosa-CGT au 02 99 79 44 47 ou par mail (indecosa35@orange.fr) ou nous rencontrer. Nous tenons une permanence un mardi sur deux dans les locaux de la MCE ou sur rendez-vous à notre bureau au 31 bd du Portugal à Rennes.



> 02 99 79 44 47
indecosa35@orange.fr

Colette PIERSON
CLCV

Sans avoir consulté les locataires, le gouvernement a imposé une hausse de 3,5 % des loyers. La CLCV s'est évidemment opposée à cette mesure et continue d'interpeller les responsables politiques. La CLCV demande :

- Le gel des loyers pour une durée d'un an dès juillet.
- Le prolongement des différents boucliers tarifaires liés à l'énergie.
- Une pérennisation de l'encadrement des loyers et la libre possibilité pour les communes de mettre en place ce dispositif.



> 02 99 14 23 23
rennes@clcv.org
<https://rennes.clcv.org/>

Virginie MAURON
CNL

Exprimez-vous ! Nouvelle administratrice CNL, je dénonce :

- l'augmentation des loyers de 3,5 % alors que nos factures s'envolent,
- la politique nationale du logement défavorable aux HLM.



> 02 99 22 20 50
Cnl35malmoe@orange.fr

Michel GUÉRIN
DAL 35

Pendant que l'Assemblée nationale se déchire sur la réforme des retraites, une autre loi scélérate est en train de faire son chemin. Il s'agit de la loi Kasbarian-Bergé qui pénalise les locataires en dette de loyer, permet des expulsions sans jugement, inflige des amendes colossales (7 500 €) et criminalise ceux et celles qui voudraient occuper un local à des fins d'habitation ou de manifestation de salariés. Cette loi, à l'heure où nous écrivons, a été validée par le Sénat et va revenir à l'Assemblée le 29 mars. Soyons vigilants !



> 06 70 54 72 05
dal35@droitaulogement.org
<http://dal35.free.fr/>

LE MÉTIER DE TECHNICIEN D'AGENCE

Parmi les quatre techniciens à l'agence ouest, nous rencontrons aujourd'hui Mathieu Almela, qui agit sur le secteur de Villejean/Saint-Martin. Il nous explique le traitement des réclamations dont il a la charge.



Nous recevons à l'agence des réclamations par appels téléphoniques, courrier, internet ou par l'intermédiaire de l'agent de proximité qui vit auprès des locataires. Les chargés de relations locataires à l'accueil de l'agence aiguillent ces réclamations qui sont informatisées.

- S'il s'agit d'un problème technique pour lequel un **contrat d'entretien** a été souscrit (robinetterie, ventilation, etc.), il est indiqué au locataire d'appeler lui-même l'entreprise désignée dans le contrat (les numéros de ces entreprises sont dans les halls et il n'y a pas de frais d'intervention, puisqu'ils sont déjà compris dans le contrat.).
- S'il s'agit d'un problème de **médiation** entre voisins, la réclamation est envoyée vers le médiateur de l'agence.
- S'il s'agit d'un autre problème technique, le dossier est envoyé vers **le technicien d'agence qui s'en occupe directement.**

LES DÉLAIS DE TRAITEMENT

Ils sont fonction de l'urgence de la réclamation. Par exemple, une grosse fuite d'eau est traitée immédiatement, une infestation de punaises de lit est traitée dans les deux jours. Pour les punaises de lit, la première intervention est prise en charge par Archipel habitat. N'hésitez donc surtout pas à prévenir votre bailleur pour éviter une installation plus importante de ces parasites. « En fonction du problème, je vais voir avec le locataire ce qui peut être fait, en particulier, lors de fuites d'eau. Je peux ainsi orienter le professionnel qui va se déplacer et lui indiquer un premier diagnostic. »

“ Signalez rapidement les problèmes de fuites d'eau, aussi minimes soient-elles. ”



En cas de réclamation, plutôt que de contacter l'agence, parlez-en d'abord à **VOTRE AGENT DE PROXIMITÉ**. Cela fera gagner du temps à tout le monde. Il est déjà sur place et, de par sa fonction, il saura analyser la gravité du problème et la rapidité avec laquelle il faut le traiter. Signalez-lui rapidement les problèmes de fuites d'eau, aussi minimes soient-elles.

JE QUITTE MON LOGEMENT : QUELLES SONT MES DÉMARCHES ?

Vous déménagez dans le cadre d'un parcours résidentiel ou vers un logement privé. Il vous faudra bientôt rendre celui dans lequel vous habitez. **Comment se passent ces derniers mois chez vous ?**



JE PRÉVIENS ARCHIPEL HABITAT

En particulier, le service de gestion locative, au siège d'Archipel habitat, 3 place de la Communauté à Rennes au 02 99 22 26 00.

La démarche officielle consiste à envoyer **un courrier avec accusé de réception** en indiquant l'urgence et en la justifiant. Vous pouvez contacter par téléphone le service, pour plus d'informations.

Le délai de clôture de bail à réception du courrier est de trois mois. Mais il existe de nombreuses exceptions qui permettent de réduire le délai à un mois : premier emploi, changement de région, etc (retrouvez la liste complète sur le site web d'Archipel habitat).

Une date d'**état des lieux** vous sera fixée et nous vous proposerons également **une visite conseil** afin de bien préparer cet état des lieux.



LA VISITE CONSEIL



Elle a lieu généralement un mois avant le départ. C'est **un service gratuit** que nous vous proposons : le technicien d'agence se déplace et simule l'état des lieux de départ. Il va tout vous indiquer pour ne pas impacter le remboursement de votre dépôt de garantie :

- un grand ménage à faire et les parties importantes à nettoyer (aérations au-dessus des fenêtres, tâches de gras derrière la cuisinière, joints de douches, etc.)
- démonter tout ce qui a été installé **depuis l'état des lieux d'arrivée** (cuisine encastrable même posée par un professionnel, meubles, lustres, étagères...)
- nous étudierons ensemble la vétusté des différentes parties du logement (papier peint, sol, poignées de portes, etc.) selon un barème pré-établi et identique pour tous.

L'ÉTAT DES LIEUX



Le jour fixé, **le logement doit être vide**, exactement comme il l'était à l'état des lieux d'arrivée. Pas de surprise : lors de la visite conseil, une liste de choses à faire établie avec le technicien d'agence vous a été fournie. Si vous n'avez pas eu le temps de tout faire, ou que vous n'avez pas souhaité réaliser tous les travaux, ce qui peut être votre choix, le montant des frais restants vous sera indiqué. Prévoyez également de fermer vos compteurs. Et tout devrait bien se passer !



Archipel
habitat
forme et
recrute !

Devenez plus qu'un voisin.

**Vous avez le sens du service
et vous souhaitez le valoriser ?**

Archipel habitat forme et recrute régulièrement aux métiers d'agent de proximité, technicien d'agence et ouvrier polyvalent.



Envie d'en savoir plus ?
Renseignez-vous auprès de
votre agent de proximité !

POUR POSTULER

Contactez directement Marie-Laure Auboïs :
02 99 32 47 64 • ml.auboïs@archipel-habitat.fr
ou rendez-vous sur www.archipel-habitat.fr



Rencontre avec...

Le collectif du square René Pléven

« Des voisins nous ont identifiées, nous disent bonjour. C'est agréable, ça nous motive pour continuer ! »

Sous l'impulsion de Josette et Marie-Claire, un collectif d'habitants est né autour de l'immeuble et des petites maisons du square René Pléven, quartier du Landry à Rennes. Après avoir organisé un premier goûter de Noël pour les enfants, ils pensent désormais à la Fête des voisins de juin.

Josette et Marie-Claire se connaissent depuis quelques années. Voisines, elles avaient envie de s'impliquer dans la vie du quartier. « En septembre dernier, Archipel habitat, la Direction de quartier Sud-Est et d'autres structures sont venues dans le square pour inciter les habitants à le faire. On est allé voir... et puis on s'est lancé ! » explique Josette. « Franck Esnault, notre responsable de proximité, nous a bien motivées ! » reprend Marie-Claire. Leur première idée : préparer un goûter de Noël pour les enfants. « L'immeuble a presque 30 ans, analysent-elles, mais les gens ne se parlent pas beaucoup. On voulait créer quelque chose pour que les gens se rencontrent. ».

Un goûter de Noël

Sans aucune expérience dans l'organisation d'un tel événement, Josette et Marie-Claire ont été invitées à l'Apras, une association qui intervient dans l'animation de proximité. « C'était nécessaire pour avoir des financements pour notre goûter. Ici, chaque collectif comme le nôtre vient présenter son idée devant les autres et on vote tous, pour ou contre. Ça ne rigole pas, note Josette en riant ! En fait, on nous demande de vérifier si les projets sont bien collectifs, si la demande d'argent est adaptée... » Toutes deux ont trouvé la démarche passionnante. « On est conviée à s'exprimer sur d'autres sujets, on nous invite aux réunions de

quartier, aux vœux... Toutes ces choses ne se seraient jamais passées si nous ne nous étions pas lancées ! ». Le goûter, lui, s'est bien passé. 25 personnes ont répondu présentes et un spectacle pour les enfants a même été présenté !

La Fête des voisins

C'est la prochaine étape. Avec Gibril et Madame Moulet, deux habitants du square René Pléven qui se sont intégrés au collectif, elles préparent cet événement qui aura lieu le vendredi 16 juin à partir de 18 h. Tout voisin qui le souhaite pourra apporter un plat de sa région ou de son pays d'origine pour le faire découvrir aux autres. « Comme pour le goûter de Noël, on va demander des aides à l'Apras et à Archipel

habitat. Puis on va mettre des affiches dans les immeubles. Mais maintenant déjà des voisins nous ont identifiées, nous disent bonjour. C'est agréable, ça nous motive pour continuer. » Parmi leurs envies ? Un autre goûter de Noël, pourquoi pas une boîte à livres, un jardin partagé... « Il faudrait que d'autres habitants se joignent à nous, pour soutenir ces idées ! »

Si vous êtes intéressé pour participer à cette Fête des voisins ou intégrer le collectif, n'hésitez pas à en parler directement à Josette et Marie-Claire ou à contacter votre nouvelle agent de proximité, Josiane You, qui vous donnera toutes les informations au 06 60 56 82 09.